



CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 3 FEVRIER 2014

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe Goujon, Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Joëlle Cherioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès Evren-de Fressenel, Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Douceré, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Florence Hatey-Marschal, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Pietranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Louisa Ferhat -pouvoir à Hubert Martinez-, Gérard Gayet -pouvoir à Claude Barrier.

Sont Absents :

Mesdames et Messieurs : Pierre Charon, Pascale de Zordi, Grégoire Lucas, Philippe Mouricou, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.

Monsieur le Maire : Bien, mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer la séance de notre conseil. J'accorde les pouvoirs de Gérard Gayet à Claude Barrier et Louisa Ferhat à Hubert Martinez.

1. Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Les secrétaires de séance seront Mme Buffeteau et M. Baghdad.

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2013

Monsieur le Maire : Concernant l'approbation du procès verbal du 9 décembre, y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Personne. C'est adopté.

Deux informations avant de commencer notre séance : d'abord, je me réjouis du retour parmi nous, même pour cette dernière séance et on en est très content, de Corinne Lucas qui, comme vous le savez, a eu un grave accident il y a quelques mois. Nous sommes vraiment très émus qu'elle soit de nouveau parmi nous, après avoir traversé des épreuves très difficiles. Une deuxième bonne nouvelle, si je puis dire, même si elle est d'un autre registre : c'est la promotion au grade de commandeur dans l'ordre des Palmes académiques de notre collègue Claude Barrier, par décret du Premier ministre, pris sur la proposition du Ministre de l'Education nationale. Distinction, dit le Ministre, qui consacre un engagement remarquable au service de l'Education nationale qu'il a souhaité voir mis en valeur. Donc, bravo à Claude Barrier. Nous commençons l'examen de nos projets de délibérations.

3. 2014 DLH 4 Modification de l'assiette de deux baux emphytéotiques conclus au profit de Paris Habitat-OPH

Monsieur le Maire : Jean-François Lamour.

M. Lamour : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit, effectivement, d'une attente très forte des riverains de cette emprise puisque, comme vous le savez, il y a maintenant quelques mois, le square Brancion a été rénové. Il servait de parking et de lieu où un certain nombre de véhicules ventouses étaient associés à un certain nombre de trafics ou de nuisances pour les riverains du square Brancion. Les riverains du square Bartolomé demandaient, par l'intermédiaire d'interventions répétées au conseil de quartier, que le square Bartolomé soit également réaménagé avec une barrière à l'entrée et que ce square soit réservé au stationnement des voitures des riverains du square Bartolomé. C'est une modification de l'assiette qui va permettre effectivement à Paris Habitat de pouvoir rénover cette emprise.

Monsieur le Maire : Bien, y a-t-il des interventions ? Nous sommes heureux effectivement, qu'une demande de juillet 2011 voie le jour. On va demander peut-être à Mme Tachène de dire un mot comme rapporteur ?

Mme Tachène : Ecoutez, un mot très bref, simplement pour rappeler que c'est une demande ancienne de la Mairie du 15^{ème} et pour les raisons évoquées par Jean-François Lamour, je vous propose un vote favorable de cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien, donc nous mettons aux voix. Qui est pour ? Contre ? Adopté à l'unanimité.

4. 2014 DLH 9 Modification des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris aux prêts à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant un EHPAD de 80 logements et 118 logements familiaux, 33 rue Olivier de Serres (15^{ème})

Monsieur le Maire : Il s'agit de la réalisation du Village Saint-Michel, bien sûr. Il y aura un deuxième projet d'ailleurs, derrière, qui concerne le même site. Y a-t-il des interventions ? Non.

5. 2014 DF 3 Garantie de la Ville de Paris pour trois emprunts PHARE destinés au financement d'un Centre Médico-Psycho-Pédagogique, d'un Institut Médico-Educatif et d'un Service d'Education Spécialisée et Soins à Domicile (15^{ème})

Monsieur le Maire : Toujours au Village Saint-Michel, merci.

6. Communication sur la délibération présentée en Conseil général 2014 DASCO 1 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2014-2015

Monsieur le Maire : Je vais aussitôt demander à Mme Agnès Evren de nous le rapporter en quelques minutes.

Mme Evren-de Fressenel : Merci, Monsieur le Maire. Au-delà de la redéfinition des secteurs qui vont rester inchangés pour 2014, j'aimerais quand même redire un mot sur l'annexe de Citroën qui, disons-le d'emblée, est un cataplasme sur une jambe de bois, et ce pour trois raisons. D'abord, parce que cela fait dix ans que nous demandons avec insistance un collège supplémentaire dans le sud de l'arrondissement et que la Ville de Paris fait la sourde oreille. Comme par magie, à quelques encablures des élections municipales, on nous sort cette annexe du chapeau. Poser des rustines, encore une fois, je le répète, n'est pas la solution, d'autant que l'augmentation du nombre d'enfants qui sont attendus avec la

livraison des logements de la ZAC Boucicaut est une réalité. Les écoles du quartier sont déjà surchargées, et Jacqueline Malherbe ne me démentira pas.

Deuxièmement, il n'y a même pas eu de concertation. Il faut le dire : la gauche parisienne est passée maître dans l'art de la fausse concertation, comme c'était d'ailleurs déjà le cas pour les rythmes scolaires. Le Maire a été mis devant le fait accompli, tout comme les parents, tout comme l'Académie de Paris, tout comme le principal du collège et la communauté enseignante du collège Citroën.

Troisièmement enfin, aucun des problèmes, je dois le préciser, n'est à l'heure actuelle réglé. Les équipements communs sont saturés en termes de salles, de cours et du service de restauration. Nous l'avons suffisamment répété depuis un an. J'aimerais vraiment que la DASCO et la Ville de Paris s'engagent enfin à régler toutes ces difficultés au plus vite. Et puis, par ailleurs, nous avons posé la question de savoir ce qui doit être répondu aux parents qui s'inquiètent des déplacements des élèves, puisque les élèves vont devoir traverser la rue pour se rendre à l'annexe Citroën, et les parents avaient donc demandé de l'encadrement supplémentaire. A l'heure qu'il est, nous n'avons toujours pas de réponse. Même si la réponse revient au Rectorat, que fait la Ville de Paris pour alerter encore une fois sur cette inquiétude légitime des parents ? Et enfin, que répondez-vous à notre proposition qui était de voir transformer le Lycée du bâtiment - qui va déménager dans le 19^{ème} - en un collège ? Encore une fois, Monsieur le Maire, l'exemple type d'un projet totalement bâclé par la Ville de Paris, s'il fallait encore donner un exemple, bien entendu.

Monsieur le Maire : Bien, y a-t-il encore d'autres interventions ? Monsieur Baghdad.

M. Baghdad : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais plutôt que ce sujet fasse consensus, comme il peut faire consensus dans d'autres instances. Au CDEN, par exemple, il y a unanimité sur ces sujets, et l'ensemble des personnes représentant la Ville de Paris vote pour les aménagements et l'organisation de la rentrée 2014 en particulier, ainsi que votre représentant, Monsieur le Maire. Je m'étonne que, dans d'autres instances, vous puissiez ne pas avoir le même discours que vous avez ici, en conseil d'arrondissement, de façon publique. A propos de cette annexe dont on nous parle ici et qui peut faire débat, j'aimerais d'abord faire remarquer qu'en termes de démarches, nous avons pu débattre en conseil d'arrondissement de ce sujet à moult reprises. Il y a donc eu des discussions qui se sont faites en conseil d'arrondissement, au sein du collège, au conseil administration, il y a eu des discussions ; certes, parfois un peu vives, avec un certain nombre de remarques soulevées par les parents. En tous cas, il y a eu discussion, des projets qui ont été montés, des points d'interrogation qui ont été soulevés.

Ensuite, vous dites qu'un certain nombre de réponses n'ont pas été apportées ; moi, j'ai d'autres informations. D'ailleurs sur la sécurisation du passage entre l'annexe et le collège, des solutions de voirie ont été apportées par l'adjoint chargé de la Voirie de Paris, M. Bargeton. Je m'étonne que vous ne le mentionniez pas. Ensuite, sur le fait que nous puissions avoir un nouveau collège plus tard, parce que la question était de savoir comment résoudre les questions d'effectifs à court terme, pour la rentrée 2014. Ce n'est pas avant les élections que cela a été fait : on en a parlé il y a un an et demi, et ce n'est pas à quelques mois des élections. Sur le nouveau collège, la question est effectivement ouverte. Je crois qu'il y a un consensus qui s'est dégagé en CDEN entre la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris pour qu'il y ait un nouveau collège à l'horizon de la rentrée 2020. Je crois que c'est un geste fort. Toutes les options sont envisageables. Vous avez mentionné le lycée professionnel et son déménagement qui peut être une option parmi d'autres. Aujourd'hui, je ne connais pas suffisamment toutes les options pour vous dire ce qui est possible. En tout cas, cette option est forcément ouverte, et j'aimerais donc que nous puissions avoir un débat sur cette question. Je serai présent au prochain conseil d'administration du collège André Citroën. Tous ces messages que j'ai déjà pu faire passer, je les renouvellerai. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, si vous êtes présent au conseil d'administration, vous savez qu'il y a quelques sujets qui ne sont pas réglés. C'est ce qu'a voulu dire mon adjointe, dans la mesure où, à partir du moment où cette solution provisoire, transitoire a été trouvée et qui a d'ailleurs recueilli l'assentiment de tous, à savoir de créer une annexe au collège Citroën, il y a un certain nombre de difficultés qui se posaient et qui, justement aujourd'hui ne sont pas réglées. Parce que c'est vrai qu'on en a débattu, c'est bien, mais régler les problèmes, c'est encore mieux. J'ai d'ailleurs reçu le comité scolaire, comme un certain nombre d'entre vous j'imagine, et il est vrai que l'exiguïté du collège, que les problèmes de transfert d'élèves, que les problèmes de restauration scolaire, de sécurité routière, ne sont pas tous réglés, loin s'en faut. Même si, petite rectification, c'est sur les crédits de l'état spécial du 15^{ème} que les travaux de voirie ont été faits. L'important, c'est qu'ils aient été faits. Enfin, c'est nous qui les avons intégralement payés, bien sûr, sur les crédits de l'état spécial d'arrondissement. Et puis, surtout, il est très important que nous puissions savoir maintenant si l'on parle effectivement de 2020. Ca va très vite. Ce sera même peut-être nécessaire avant qu'un nouveau collège puisse ouvrir dans notre arrondissement. C'est vrai qu'une des solutions qui paraît être la plus facile à mettre en œuvre serait celle qui consisterait à équiper, si je puis dire, ou à utiliser le lycée du bâtiment qui lui-même doit être transféré dans le 19^{ème}, et les locaux existent déjà d'ailleurs, nous en avons parlé avec un certain nombre de responsables de la Ville, cela fait partie des hypothèses.

Il n'y a pas de vote, bien sûr, sur ce sujet puisque c'est un projet qui est soumis au Conseil général. C'était l'objet de cette communication, merci.

7. 2014 DVD 17 Aménagements de sécurité 2014. Demande auprès de la Région d'Ile de France des subventions correspondantes

Monsieur le Maire : Qui s'exprime là-dessus ? Jean-Marc de Hauteclocque.

M. Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues, un petit mot très bref pour me féliciter que cette suggestion du conseil de quartier Dupleix-Motte-Piquet que je préside ait été retenue, même si la somme est modeste et que la place mériterait probablement un réaménagement beaucoup plus approfondi. On se félicite que ce point noir, devant le café - vous savez, là où transitent les touristes qui vont du métro à la Tour Eiffel à pied, par le quai Branly - soit sécurisé. Le seul bémol, c'est la crainte évidemment que ce ne soit un site de plus pour l'installation de marchands à la sauvette extrêmement nombreux à la station Bir-Hakeim, marchands de Tours Eiffel et autres objets, pour ne pas parler des joueurs de bonneteau et autres présences parasites qu'on trouve en très grand nombre, comme l'a montré une opération policière récente qui a permis l'arrestation, je crois, d'une trentaine de joueurs de bonneteau. Voilà. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : D'autres interventions sur ces équipements ? M. Lefèvre.

M. Lefèvre : Oui, merci, Monsieur le Maire. Juste un mot, parce que cela a été souligné : le budget est faible et, en effet, c'est une enveloppe de 20 000 euros. Lorsque je regarde une enveloppe globale, ça ne représente que 1% de l'enveloppe globale, quand on connaît le nombre de points dits dangereux dans l'arrondissement, je ne comprends pas bien pourquoi on a un budget aussi faible. Certains autres arrondissements, comme le 14^{ème} qui représente 29 % à lui tout seul du budget ; le 12^{ème}, 20 % ; bref, ça me paraît très faible. Concernant le dispositif n°2 - parce qu'il y a deux dispositifs -, qui consiste à renforcer la sécurité des piétons et à limiter les conduites à risques, pour le coup, nous avons 0 % de budget, alors même que nous avons identifié, là aussi, un certain nombre d'accidents corporels. Quand on sait que les piétons sont impliqués dans un accident sur quatre, il y aurait une nécessité pour qu'on ait des budgets pour renforcer la sécurité des piétons. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : C'est vrai que nous avons une demi-douzaine de projets d'aménagement de sécurité sur des carrefours de l'arrondissement qui sont toujours en attente. Effectivement, nous pouvons espérer un meilleur traitement de la part de la Région et de la Ville pour améliorer les choses. Je vais soumettre aux voix. Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Acceptation à l'unanimité.

8. 2014 DEVE 7 Subventions (16 728 euros) à dix associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte

Monsieur le Maire : Merci.

9. 2014 DJS 164 Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association Airparif pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air au Centre Sportif Suzanne Lenglen (15^{ème})

Monsieur le Maire : Merci.

10. 2014 DJS 177 Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Merci.

11. 2014 DUCT 3 Subvention Fonds du Maire (1 000 euros) et convention avec l'association Ozanam Services (15^{ème})

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix les projets de délibération qui n'ont pas été débattus en Conseil. Qui est pour ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Passons à la deuxième partie de notre Conseil avec deux vœux.

12. VXV20144009 Vœu au Maire de Paris relatif au devenir du Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Ghislène FONLLADOSA, Hélène MACE DE LEPINAY, Jean-Manuel HUE, Guy COUDERT, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gérard D'ABOVILLE, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par les groupes UMP et UDI, c'est Jean-Manuel Hue qui le présente.

M. Hue : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin est représenté depuis 20 ans dans notre 15^{ème} arrondissement, gare Montparnasse, au cœur d'un lieu hautement symbolique où le Général Leclerc a établi son poste de commandement (PC) et où le Général de Gaulle a reçu l'acte de capitulation de von Choltitz. Les déclarations publiques rapportées par la presse font état d'un projet de fermeture et d'un transfert dans un autre arrondissement. Les signataires de ce vœu s'inquiètent vivement de ce projet qui effacerait une page

essentielle de la libération de notre capitale, dont on commémorera avec force le 70^e anniversaire en août prochain. C'est pourquoi nous demandons principalement au Maire de Paris de confirmer que le musée restera implanté dans son lieu historique, en mémoire des événements survenus à l'été 1944, gare Montparnasse.

Monsieur le Maire : Bien, merci. Il y a une réponse de Mme Fonladossa et ensuite les explications de vote.

Mme Fonladossa : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Jean-Manuel Hue vient de nous rappeler la justification de l'implantation du musée de la Libération dans le quartier Montparnasse en 1994, à l'occasion du 50^e anniversaire de la libération de Paris. Si ce musée devait quitter l'environnement immédiat de la gare Montparnasse, ce serait abandonner ce haut lieu symbolique, comme il vient d'être dit, chargé d'histoire et de la mémoire de la libération de Paris. A quelques mois de la célébration du 70^e anniversaire de la libération de Paris, engager ce projet de transfert ne peut que susciter de multiples interrogations. J'ajoute qu'après la décision de la Ville de fermer le musée du Montparnasse, au 21 avenue du Maine en octobre dernier, cette seconde fermeture d'un musée dans le 15^{ème} ne peut que susciter notre désaccord et soulever notre émotion. Désaccord d'autant plus justifié qu'une nouvelle fois, la Mairie du 15^{ème} n'a pas été informée par la Ville, ni associée à ce projet évoqué dans le projet scientifique et culturel, le PSC 2014-2017, présenté en septembre 2013 sous l'égide de Paris Musées, présidé, dois-je le rappeler, par Mme la Première adjointe ici présente. Cette perspective de délocalisation fait référence à une hypothèse de transfert, émise dans un rapport de l'Inspection générale de la Ville et publiée en 2007. Hypothèse pas vraiment validée par la DAC dans sa réponse contradictoire aux attendus du rapporteur. Je cite : « Ce déménagement paraît rigoureusement impossible pour des raisons liées à l'histoire de Leclerc qui a installé son poste de commandement à la gare Montparnasse ». La réponse de la DAC est limpide. Et je cite encore : « L'hypothèse d'un déménagement du mémorial au lieu et place de l'actuel Laboratoire d'essai des matériaux mérite d'être étudié » - je souligne : « mérite d'être étudié ». La réponse de la DAC est là pour le moins prudente.

Depuis la publication de cette étude en 2007, la Ville a-t-elle fait ces études ? Il ne semble pas, puisque les axes de développement avancés en projet scientifique et culturel 2014-2017 par Paris Musées évoque, et là, je cite encore : « La perspective à terme d'un éventuel déménagement au-dessus du PC Rol-Tanguy place Denfert-Rochereau nécessite une étude de faisabilité ». Ce qui signifie, en clair, que, depuis 2007, soit depuis sept ans, la Ville, puis depuis 12 ans, Paris Musées, aucune étude sérieuse n'a été faite pour assurer la valorisation de ce musée, en moderniser son fonctionnement et notamment, en faciliter l'accès. En

effet, mes chers collègues, le problème essentiel auquel se trouve confronté le musée là où il est implanté concerne son accès par le public. Sa localisation sur la dalle de la gare Montparnasse, enclavée dans les locaux de la gare elle-même, demandait une signalétique et un cheminement d'accès certes compliqués, mais qui auraient mérité dès l'origine une mise en œuvre plus efficace et plus soignée. Les ascenseurs côté boulevard de Vaugirard et côté rue du Commandant Mouchotte, compte tenu des aléas de leur bon fonctionnement, n'ont pas apporté la facilité d'accès attendue, bien au contraire. Ce musée est ouvert depuis 20 ans, comme l'a dit M. HUE tout à l'heure, et cette question n'est toujours pas résolue. En tout état de cause, la réalisation d'un accès et d'une signalétique efficaces serait sans aucun doute sans commune mesure avec les 40 M€ annoncés récemment pour un transfert du musée hors de son lieu historique. Oui, mes chers collègues, 40 M€, c'est bien le budget pharaonique qui est annoncé pour transférer le musée dans un autre lieu, apparemment à ce jour pas en état d'abriter ce musée qui, là où il est aujourd'hui, hormis le problème d'accès et une rénovation bien naturelle après 20 ans de fonctionnement, est adapté à sa mission et permet une conservation exceptionnelle de la mémoire de la Libération de Paris.

Avant de se lancer dans un transfert du musée, pourquoi la Ville et Paris Musées n'ont-ils pas fait réaliser un audit approfondi et sérieux des solutions possibles ? Pour un accès particulier, destiné à ce musée, que ce soit par la rue du Commandant Mouchotte, par le boulevard Pasteur ou par le boulevard de Vaugirard. C'est des résultats d'un tel audit dont nous aurions besoin pour faciliter la localisation du musée et en faciliter l'accès à tous les publics, notamment aux handicapés, aux personnes âgées et aux groupes. On peut d'ailleurs se demander pourquoi Paris Musées n'a pas saisi la réorganisation prochaine de la gare Montparnasse pour négocier avec la SNCF - dont on connaît l'attachement à cette page d'histoire de la Résistance et de la Libération, comme me le signalait tout à l'heure mon collègue HUE -, pour signaler à la gare Montparnasse et pour négocier les travaux de nouveaux accès possibles à travers la nouvelle gare telle qu'elle sera engagée ; voire d'inclure le cheminement de ce nouvel accès dans la rénovation à venir du futur pôle Montparnasse rénové.

Mes chers collègues, prévoir 40 M€ pour le transfert du musée sans que celui-ci ne soit réellement justifié, dans la période de crise que nous traversons et devant l'obligation de faire des économies dans laquelle se trouve la Ville et se trouvera la Ville, dépenser 40 M€ serait une très mauvaise décision. Le montant extraordinairement élevé de ce projet, qui finalement n'a rien de vraiment prioritaire par rapport à tant de besoins dans notre arrondissement, Monsieur le Maire, serait sans aucun doute mieux employé à des équipements publics de proximité. A titre d'exemple, avec 40 M€ on pourrait construire trois crèches

d'une soixantaine de berceaux, soit 12 M€ ; rénover la place Cambronne et la porte Brancion, à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure, soit 8 M€ ; et même construire une piscine en bord de Seine, comme promise depuis si longtemps, au bord du parc Citroën pour 20 M€. Mais quel projet la Ville, propriétaire du bâtiment du musée, avancera-t-elle si elle devait s'entêter dans ce projet de transfert porté par Paris Musées ? Encore un mystère à venir...

En conclusion, mes chers collègues, oui pour une étude vraiment approfondie d'un accès enfin efficace pour le musée. Oui à des travaux pour la ou les rénovations et la modernisation nécessaire à son bon fonctionnement. Oui pour donner à ce musée les moyens de communication qui lui manquent aujourd'hui, pour accueillir plus de jeunes, plus de touristes, plus de passionnés d'histoire et plus de Parisiens, afin que l'histoire de la Libération de Paris soit à portée de chacun, là où elle s'est passée un certain 25 août 1944 avec de Gaulle, Leclerc, Rol-Tanguy, et tous ceux et celles qui, avec eux, ont combattu pour la France, jusqu'à la victoire.

Monsieur le Maire : Merci, Mme Fonladossa, pour cette réponse historique. Pour les explications de vote au nom du groupe socialiste, Mme Hidalgo, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Mme Hidalgo : Bien sûr, comme souvent, Monsieur le Maire, dans ce 15^{ème} que j'apprécie.

Monsieur le Maire : Pas si souvent...

Mme Hidalgo : D'abord, peut-être que nous aurions pu éviter un monologue aussi long sur ce musée si vous aviez pris la peine de voir qu'il ne s'agit pas d'une proposition du Maire de Paris, mais de la candidate que je suis. Donc oui, c'est une proposition de candidature à la Mairie de Paris et pour le 15^{ème} arrondissement que je porte, et peut-être que ce n'était pas le lieu d'en parler ici puisque vous demandez au Maire de Paris de vous apporter des réponses sur un engagement de campagne qui est le mien pour l'élection qui s'ouvre. Mais je vais apporter un certain nombre de précisions.

Je pense que oui, il faut donner à ce musée Jean Moulin, ce musée de la Libération, l'espace, le lieu qui doit permettre à un public de venir voir les collections et les expositions absolument remarquables. Cela a été dit dans le rapport de l'Inspection générale, mais c'est dit depuis très longtemps par un certain nombre d'acteurs, associations d'anciens combattants, responsables du musée, que la grande difficulté de ce musée est son manque d'accessibilité. Je veux que l'histoire de Paris, que l'histoire de la Libération soit effectivement portée haut et fort, rendue visible et accessible à un plus grand nombre de Parisiens. En accord avec beaucoup d'acteurs de la Libération; beaucoup

d'associations, beaucoup de responsables notamment du musée Jean-Moulin - musée de la Libération, j'ai fait cette proposition qui est venue, au départ, de Compagnons de la Libération. J'ai fait cette proposition que je porte aujourd'hui et j'ai voulu lui donner, effectivement, toute la force et la crédibilité nécessaires, en attribuant le budget qui est le budget nécessaire pour une opération de telle nature, qui ne me paraît pas être déplacée, compte tenu de ce que nous devons à ceux qui ont permis la Libération de Paris. Et oui, dans la discussion que j'ai eue, là, en tant que candidate, avec un certain nombre d'acteurs de la Libération de Paris et d'institutions qui portent la mémoire de cette Libération, dont le musée Jean Moulin et le musée de la Libération, il me l'a été suggéré. Et je reprends cette suggestion comme une proposition de campagne d'édifier, place Denfert-Rochereau, un musée qui sera un musée de la Libération et Jean Moulin, accessible à un plus grand nombre de Parisiens et de touristes. Vous aurez tout loisir de combattre cette proposition, mais je pense que cette proposition relève du débat qui s'engage pour les élections municipales, et non pas du mandat qui s'achève, le vôtre comme le nôtre.

Monsieur le Maire : Mme Hidalgo a bien confirmé que ce déménagement se ferait sous sa prochaine mandature si elle était élue Maire de Paris et pour une somme de 40 M€ effectivement. Une explication de vote de M. Hue pour le groupe UMP, deux minutes.

M. HUE: Monsieur le Maire, très rapidement, les arguments déployés par Mme Hidalgo n'emportent en rien notre conviction. 40 M€ dépensés potentiellement pour ce transfert, alors que tant d'équipements publics sont manquants sur notre arrondissement et que cet argent, pour une petite part, pourrait être utilisé à la meilleure communication - c'est une question de volonté politique de faire connaître ce musée -, à une meilleure accessibilité nous amène à maintenir, bien évidemment, avec Mme Fonladossa, notre vœu.

Monsieur le Maire : Bien, je vais donc le soumettre aux voix. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? C'est adopté.

13. VXV2014010 Vœu au Maire de Paris relatif à la campagne de recrutement d'ASEM dans le 15^e présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Catherine BRUNO, Jean-Baptiste MENGUY, Jacqueline MALHERBE, Gérard D'ABOVILLE et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté ici par Jacqueline Malherbe, en une minute.

Mme Malherbe : Chers collègues, encore une conséquence collatérale de la réforme des rythmes éducatifs. En effet, la DASCO recrute pour concourir un

nombre conséquent de nouveaux ATSEM pour surveiller les siestes qui se prolongent et pour accompagner les enfants aux toilettes, par exemple, puisque les ATSEM sur place assurent les ateliers. La DASCO fait ainsi une sorte d'OPA inamicale sur le personnel de cuisine qualifié. C'est la première fois qu'elle ratisse sans égards jusqu'aux agents de cuisine qualifiés formés par la Caisse des Ecoles. On déshabille, sans état d'âme, Pierre pour habiller Paul. Ce personnel ne peut être remplacé dans les cuisines du jour au lendemain, et cette opération met en danger le fonctionnement actuel de nos cantines. Sans nous en donner les noms, la DASCO doit nous fournir le nombre d'agents retenus pour ce concours, c'est la moindre des choses. Il faut travailler en coordination afin d'assurer au mieux le service public. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Bruno pour la réponse.

Mme Bruno : Merci. Mes chers collègues, la DASCO réalise effectivement en ce moment une campagne de recrutement de nouvelles ATSEM auprès de tous les agents de la Caisse des Ecoles du 15^{ème} effectuant des heures complémentaires. Bien sûr, la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs génère des besoins, d'où cette mesure dénoncée par ma collègue Jacqueline Malherbe. Car le problème vient de ce que les seconds de cuisine et d'autres personnes qualifiées et formées par la Caisse des Ecoles, sont concernées et ont été approchées par la DASCO pour un concours qui a eu lieu le 27 janvier, sans que nous ayons été tenus au courant, ni le Maire, président de la Caisse des Ecoles, ni moi-même, ni le chef des services économiques de la Caisse.

Ce n'est pas la première fois que des agents de la Caisse des Ecoles sont débauchés, mais il s'agissait jusqu'à présent de personnel ne tenant pas de postes à responsabilité essentiels au bon fonctionnement des services de restauration scolaire. En effet, dans l'hypothèse plus que probable où les personnels qui se sont présentés aux épreuves réussissent le concours, il nous sera impossible de les remplacer au pied levé. Cela signifie donc que nous ne pourrions plus continuer de fonctionner selon le système actuel de cuisine sur place et en portage chaud, ce qui donne satisfaction entière aux usagers. Monsieur le Maire, vous avez récemment réagi dans un courrier à Mme Mathieu, en lui demandant de ne plus laisser les responsables de la DASCO recruter les agents de notre Caisse des Ecoles sans discernement, mais de les limiter au personnel à petits horaires : quatre heures, cinq heures, six heures, afin que la survie de notre Caisse ne soit pas compromise. Il est vrai que l'inscription à un concours relève d'un choix personnel, et si les noms des inscrits ne sont pas communicables, nous voudrions au moins, comme l'a rappelé Jacqueline Malherbe, connaître le nombre d'agents du 15^{ème} inscrits à ce concours. Vous l'aurez compris, notre souci est de garantir que notre service public de restauration continue à être assuré dans les mêmes

conditions qu'actuellement, et nous voudrions que la nouvelle équipe municipale soit soucieuse de cette continuité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame de nous avoir alertés sur cette situation. Pour une explication de vote de deux minutes, Mme Bessis.

Mme Bessis : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, ce dernier vœu du dernier conseil d'arrondissement de cette mandature est, tout de même, assez surprenant, voire un peu surréaliste. Le concours dont vous parlez concerne un plan de recrutement dont l'objectif est de renforcer la présence des ATSEM dans les maternelles, plan soutenu - je pense que tout le monde le sait - entre autres par les syndicats enseignants, les associations de parents d'élèves, la FCPE, la PEEP, et j'ose penser par les parents indépendants également. Monsieur le Maire, si le recrutement de 400 ATSEM d'ici 2015 vous pose problème, l'ensemble de la communauté éducative, comme les parents, apprécieront cette prise de position qui va complètement à l'encontre de ce que nous, responsables politiques, devons à nos concitoyens : l'amélioration du quotidien des élèves. Ensuite, les collectivités ont l'obligation de publier tous les avis de concours ; c'est tout simplement le principe d'égalité d'accès aux emplois de la fonction publique qu'il est impensable de ne pas respecter. Serait-ce de la part de la Mairie du 15^{ème} une méconnaissance des règles élémentaires de gestion des ressources humaines d'une collectivité territoriale ? Enfin, l'inscription à un concours est une décision personnelle. Nous remarquons, d'ailleurs, que vous avez changé les termes de votre vœu. Il n'appartient à personne d'en juger et de faire preuve d'une quelconque ingérence dans le choix de carrière du personnel de la Ville. Monsieur le Maire, nous voterons contre ce vœu qui met en évidence, ce qui est très inquiétant, l'incompétence quant à la gestion et l'organisation des services, la méconnaissance, ou plutôt le déni du droit des personnels de la Ville de Paris et surtout, comme trop souvent les habitants du 15^{ème} arrondissement l'ont constaté, votre posture systématiquement clivante et seulement politicienne. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien sûr, on voit de quel côté est la démarche politicienne quand on entend l'intervention de Mme Bessis. Il y a une explication de vote pour le groupe UMP de M. Menguy, deux minutes.

M. Menguy : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, nous allons voter ce vœu bien évidemment parce que je crois qu'il y a une grande différence entre la gauche de cette salle de séance et la droite. Nous, nous proposons des choses qui reflètent la réalité du terrain et qui ne reflètent pas la réalité d'une idéologie quelle qu'elle soit, et Dieu sait que, sur les rythmes scolaires, la gauche a fait preuve de beaucoup plus d'idéologie que de pragmatisme et de remontées du terrain. Nous avons débattu, précédemment, d'un vœu sur un projet de 40 M€.

Pourquoi n'avez-vous pas utilisé ou n'utiliserez vous pas ce budget pour améliorer cette réforme mal ficelée des rythmes éducatifs ? La gestion du personnel, Mme Bessis, je suis désolé de le dire, ne fait pas l'unanimité. Votre collègue a parlé d'instances telles que le CDEN, je vous renvoie également à d'autres instances comme le Comité parisien de suivi, où les syndicats représentatifs de la Ville de Paris ont fait part d'un certain nombre de problèmes dans la gestion RH de cette réforme, notamment, par exemple, le paiement des salaires ; cela peut paraître dérisoire, mais il y a des agents dans le cadre de l'ARE qui ne sont pas payés en temps et en heure. Vous admettez, Mme Bessis, que, pour une municipalité, une majorité donneuse de leçon, vous avez peut-être de quoi revoir les choses. Vraiment, cette intervention ne reflète pas la réalité du terrain, ne reflète pas non plus le mal-être d'un certain nombre d'ATSEM qui se sont retrouvés affectés à de nouvelles tâches sans explication, et c'est même le cabinet ICC, indépendant, puisqu'il a été choisi suivant une procédure de mise en concurrence, qui a fait déjà ce premier constat qu'il y avait encore beaucoup de choses à faire pour le personnel, en matière notamment de formation. Mme Bessis, je suis désolé de le dire, mais ce que vous dites est faux : il faut voter ce vœu parce qu'au moins, il soutient les agents de la Ville qui sont recrutés.

Permettez-moi juste, Monsieur le Maire, de rendre hommage à une responsable syndicaliste de la Ville qui est récemment décédée, Mme Cohen, que j'avais eu le plaisir de rencontrer dans le cadre de ces échanges, et je voulais, puisque nous discutons de cette question RH, lui rendre hommage dans cette enceinte.

Monsieur le Maire : Bien, l'ensemble du Conseil, à son tour, lui rend hommage. Il s'agissait donc du dernier vœu de notre dernière séance de cette mandature. D'ailleurs, il n'est pas anodin que les deux derniers vœux aient porté à la fois sur la mémoire et le devoir que nous en avons, ainsi que sur les questions d'éducation. Je crois que c'est une bonne conclusion pour nos conseils d'arrondissement, puisque je vais conclure cette dernière séance dans un moment. Mais avant, je vais mettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

En concluant cette dernière séance de la mandature, c'est pour moi l'occasion d'adresser un certain nombre de remerciements. D'abord, remerciements à vous tous, mes chers collègues, à l'ensemble des élus de notre assemblée pour la richesse de nos débats pendant ces six années, des débats très divers d'ailleurs, concernant toutes les thématiques municipales, parfois même au-delà. Des débats souvent longs, il est vrai, tant les enjeux étaient importants, des débats parfois, qui passionnaient, toujours constructifs, à mes yeux en tout cas, avec la volonté commune de servir les intérêts des habitants du 15^{ème} et de faire évoluer notre arrondissement. Ces appréciations et ces remerciements, bien sûr, s'adressent à tous les élus des trois groupes de notre assemblée (UMP, PS, UDI)

et à leurs présidents : M. d'Aboville, M. Dargent, Mme Bruno. Je remercie les agents de la DGS également qui m'ont assisté dans la préparation de chacune des séances et pour leur bon déroulement, ainsi que les agents de la logistique. Je remercie les techniciens aussi, qui ont permis aux internautes, que je salue, de suivre en direct nos débats au service de notre démocratie de proximité. Je voudrais remercier mes collaborateurs qui ont préparé ces séances avec tout le sérieux, je crois, la compétence et la rigueur nécessaires, sous la direction de Thierry Ragu et de Charlotte Deliry. Je voudrais remercier l'assistance également, au sein du public, et parmi eux les plus fidèles, certains n'ayant quasiment pas raté une seule de nos séances, et pour avoir respecté également la sérénité qui sied dans une telle assemblée et pour avoir ainsi manifesté tout l'intérêt qu'ils portent à la vie du 15^{ème}. Je ne doute pas que nos débats se prolongent dans cet esprit républicain pendant la campagne municipale qui permettra évidemment, c'est notre souhait à tous en tout cas, de faire émerger des idées, des propositions nouvelles et utiles pour l'avenir du 15^{ème} arrondissement.

Deux informations pour terminer ; le Secrétaire général de la Ville de Paris nous a informé que l'élection du Maire de Paris par les conseillers de Paris aurait lieu entre les 4 et 6 avril, et celle des maires dans chaque arrondissement entre le 11 et le 13 avril. Enfin, nous venons de recevoir les chiffres du dernier recensement de population arrêté au 1^{er} janvier 2014, après les enquêtes de recensement de 2009 à 2013, avec une population totale pour le 15^{ème} arrondissement au 1^{er} janvier 2014 de 240 823 habitants. Nous avons donc passé la barre des 240 000 habitants.

Nous avons donc terminé nos travaux et, pour l'occasion, vous êtes tous cordialement invités à un petit pot qui marque finalement notre dernier conseil. Ce pot aura lieu en salle Necker. Je vous remercie de votre assiduité et de la richesse de nos travaux.

Je lève notre dernière séance de cette mandature.

La séance est levée.



Le Député-Maire du XV^{ème} arrondissement,
Philippe GOUJON